



Convocation devant le tgi pour "rappel à la loi"

Par **sucre_old**, le **14/08/2007** à **13:11**

Bonjour,rnrnJ'ai un ami qui s'est fait prendre entrain de voler un lecteur MP3 d'une valeur de 50 euros dans un supermarché, en juin.rnC'est son premier vol (et le dernier).rnLes vigils l'ont arrêtés et lui on fait signé un papier de reconnaissance des faits.rnMon ami a payé immédiatement le MP3 donc il est reparti en toute légalité avec l'objet.rnLes vigils lui avaient dit qu'il n'avait rien à craindre que c'était la première fois et qu'il n'y aurait pas de suite sauf peut être un sermon du Procureur.rnAvant hier, il a reçu une convocation au TGI de Reims pour "rappel à la loi".rnQue cela signifie t'il?rnQue va t'il se passer pour lui?rnY aura t'il une inscription au casier judiciaire?rnrnMerci pour votre proche réponse rnSucre

Par **Adam Kadamon**, le **20/08/2007** à **14:50**

Bonjour, rnrnle rappel a la loi est une mesure alternative aux poursuites. Il s'agit en fait d'un avertissement avec mise à l'épreuve. Durant une période donnée il ne devra pas commettre de faits similaires sans risquée d'être condamné.rnrnEn l'état les faits ne figurent pas au casier.rnrnCordialement.